

Faits saillants

Suite de la page 7

■ NÉGOCIATION ET APPLICATION DES ENTENTES COLLECTIVES

Les rapports entre les producteurs et les associations d'artistes se sont quelque peu inversés ces dernières années. Les demandes des producteurs sont souvent plus nombreuses que les nôtres et visent à ajuster à la baisse les tarifs pour la production ou pour les utilisations des œuvres.

■ OFFICE NATIONAL DU FILM

Le renouvellement de l'entente ONF, échue depuis décembre 2012, a subi divers retards, occasionnés, entre autres, par des changements de personnel. Le niveau de production à l'ONF a largement diminué et la gestion du répertoire était au cœur des discussions. Le développement de l'univers numérique a permis d'étendre la diffusion des œuvres, mais n'a pas nécessairement accru les revenus des créateurs.

La nouvelle entente d'une durée de quatre ans (du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2019), ratifiée en juin dernier, prévoit une augmentation de 3 % à son entrée en vigueur et de 2,5 % pour chacune des trois années suivantes. L'entente modifie les conditions pour la distribution gratuite ou commerciale des œuvres sur les diverses plateformes de visionnage en ligne. Avec la réduction de ses budgets, l'ONF avait de la difficulté à maintenir la présence de ses productions sur les sites gratuits et cherchait à rentabiliser son répertoire en le faisant transiter sur des sites commerciaux. Nous avons donc convenu que le paiement d'un pourcentage du cachet initial permettrait la mise en ligne de l'œuvre pour une durée illimitée, mais que l'auteur aurait droit à 8 % des revenus bruts pour les sites commerciaux. L'accord sur les nouvelles plateformes demeure expérimental et doit faire l'objet d'une entente spécifique pour être prolongé.

■ AQPM

Cinéma

Après avoir complété les négociations pour la télévision en juin 2014, nous comptons commencer celles en cinéma dès septembre. Aux prises avec des problèmes de personnel, l'AQPM a demandé leur report en janvier, puis en mars, pour finalement commencer à négocier le 26 mai 2015. Des rencontres ont eu lieu le 16 juin, le 8 juillet et le 18 août, puis le 4 novembre dernier.

Les parties ont déposé l'ensemble de leurs demandes. Outre les tarifs, les questions abordées ont trait au cachet de production, aux redevances, à la protection de l'auteur en cas de poursuite pour libelle, aux mentions au générique, à la signature de contrats SARTEC pour les membres conseillers à la scénarisation, au paiement de l'excédent négocié, à la répartition du cachet de production, etc. En cinéma, les questions de rémunération prennent le pas sur celles reliées aux diverses plateformes. Des négociations plus classiques, mais difficiles dans le contexte budgétaire actuel.

Nouveaux médias

Faute de pouvoir négocier une entente complète pour les nouveaux médias, nous avons reconduit pour un an, la « Lettre d'entente relative à la production audiovisuelle linéaire originale créée pour les nouveaux médias ». Cette lettre laisse malheureusement une grande place à la négociation individuelle et a permis la réintroduction de certaines pratiques qui n'avaient plus cours dans nos autres ententes (non-paiement des textes refusés; résiliations de contrat sans indemnité, etc.), sans compter que les cachets laissés à la négociation de gré à gré sont fort insuffisants.

Cette négociation deviendra prioritaire dès la conclusion de notre entente cinéma. Nous avons commencé à la préparer cet automne en réunissant un comité de travail. Chez les diffuseurs comme la SRC ou TVA, la production linéaire pour les nouveaux médias est cependant déjà incluse dans les ententes en vigueur et prévoit un tarif minimum.

■ DOUBLAGE

En doublage, les producteurs réclament des baisses de tarifs en mettant de l'avant : la concurrence étrangère, les pressions à la baisse des majors sur les prix, la diminution des licences télé, le déclin du marché du DVD et la sortie de plus en plus en plus simultanée des films au Québec et en France.

Après quelques rencontres multipartites (ANDP, UDA, SARTEC) en 2013, 2014, l'ANDP s'est concentrée sur le renouvellement de ses ententes avec l'Union des artistes (directeurs de plateau et comédiens) et obtenu de ces derniers des baisses de tarifs de l'ordre de 15 % à 25 %.

En octobre 2014, l'ANDP nous redonnait signe de vie par un avis officiel de négociation. Une première rencontre s'ensuivit le 15 décembre seulement et, en janvier 2015 nous avions des rencontres particulières avec certains producteurs. L'ANDP demandait une réduction de 21 à 30,5 % des tarifs, soit des conditions de rémunération inférieures à celles prévalant avant l'entrée en vigueur de l'entente de 2012, qui avait mis fin à un gel des cachets de plus de 15 ans.

Informés lors d'une réunion spéciale en février, les membres ont mal accueilli ces propositions et si certains se disaient prêts à corriger certaines aberrations induites par le tarif à la ligne, ils se disaient profondément insatisfaits du recours par les maisons de doublage aux adaptateurs employés.

Faute de disponibilité de la partie patronale, la SARTEC n'a pu faire part de ses réactions qu'au début avril. Nous avons démontré à l'ANDP que, sauf pour l'animation, le nombre de lignes moyen était généralement conforme aux prévisions des parties lors des négociations de 2011, voire inférieur. Le passage d'un tarif minutaire à un tarif à la ligne n'avait donc pas eu en soi d'impact inflationniste sur les productions ordinaires. Nous admettions cependant que certaines productions « bavardes » posaient problème et invitions les maisons de production à mieux cibler leurs demandes plutôt que de réduire tous les tarifs de façon draconienne. Nous avons aussi fait état des enjeux soulevés par nos membres, incluant celui des employés.

Le 20 avril, les producteurs ont demandé des précisions sans déposer de nouvelles propositions. Le 30 avril, nous avons pris l'initiative de déposer une proposition de réduction des tarifs de base au-delà d'un certain nombre de lignes. Le 25 mai, l'ANDP rejetait nos propositions, et attendait au 1^{er} juin pour nous faire une contre-proposition, qui reprenait en partie notre modèle, ►

mais jumelait un tarif régressif à une réduction du tarif de base. Au final, les réductions demandées étaient encore de 20 % à 25 %.

Nous leur avons fait une nouvelle proposition le 10 juin, à laquelle ils devaient réagir dans la semaine du 14 juin. Le 19 juin, l'ANDP nous disait vouloir mettre la négociation des tarifs en veilleuse tant que la question des employés ne serait pas tranchée. On devait nous recontacter pour fixer une rencontre à cet effet. Nous attendons toujours.

Même si nous avons clairement indiqué à l'ANDP que la question du recours à des adaptateurs maison préoccupait grandement nos membres, l'ANDP a refusé de lier les éventuelles concessions tarifaires à la réduction voire au gel du recours aux adaptateurs salariés. Pire encore, nous avons reçu des demandes pour reconnaître ce statut à de nouveaux employés, les premières depuis longtemps. Après examen des cas soumis, nous avons refusé et déposé des griefs comme le prévoit l'entente. C'est cette question que l'ANDP veut trancher au préalable.

L'ANDP allègue depuis plus de deux ans que la situation du doublage nécessite des actions immédiates, mais a longuement tardé à faire des propositions précises et a laissé traîner la négociation, ne nous redonnant signe de vie pour une rencontre en janvier 2016 que le 27 novembre dernier.

Une décision de la CRT pourra, nous l'espérons, être utile dans le dossier du doublage.

■ TVA

Alors que notre entente avec TVA est échue depuis mai 2014, il a fallu attendre le 4 novembre 2015 pour une première rencontre. Les membres, auteurs comme adaptateurs, s'avérant satisfaits de cette entente, qui n'avait généré aucun grief en 4 ans et incluait une clause d'indexation automatique, nous souhaitions la prolonger et en avons fait la proposition à TVA début 2014.

TVA avait alors refusé, souhaitant arrimer ses tarifs en doublage avec ceux de l'ANDP. Toutefois, leur porte-parole a alors quitté son emploi à l'automne 2014, remplacé fin décembre, par un successeur qui a également quitté au début 2015 et a été à son tour remplacé en juin 2015 par une nouvelle dirigeante que nous avons rencontré début novembre. Nous attendons de connaître leur position.

■ DOSSIERS JURIDIQUES

La question des employés évoquée plus tôt dans le dossier du doublage ne préoccupe pas que la SARTEC. Ainsi, l'UDA fait face à un refus de négocier d'une compagnie de danse, qui prétend que ses danseurs sont des salariés et, de ce fait, exclus de l'application de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Soulevée à plusieurs reprises, cette question est centrale dans les relations entre les associations d'artistes et les producteurs, ces derniers invoquant le statut de salarié comme motifs d'exclusion de l'entente collective.

Le dossier a été soumis à la Commission des relations de travail (CRT) et nous avons décidé, avec l'ARRQ, de nous associer à la démarche de l'UDA. Une décision de la CRT pourra, nous l'espérons, être utile dans le dossier du doublage.

■ AFFAIRES PUBLIQUES

■ LES PROBLÈMES DU FINANCEMENT PUBLIC

Si, fort heureusement, les crédits d'impôt provinciaux pour la production audiovisuelle ont été rétablis, les budgets de la SODEC ont cependant été coupés. À l'instar de Téléfilm, la SODEC a alors coupé l'aide directe aux auteurs et les nouvelles règles d'attribution feront en sorte que certains producteurs verront leur aide en développement réduite, ce qui risque d'affecter les cachets des auteurs.

■ LA DÉRÈGLEMENTATION

En mars dernier, le CRTC, à la suite de sa consultation intitulée « Parlons télé », énonçait divers changements réglementaires, que la SARTEC et les principales associations incluant l'ADISQ et l'AQPM ont largement décriés, se disant profondément inquiets des répercussions négatives de ces nouvelles politiques sur le système de radiodiffusion de langue française, sur la production indépendante au Québec et sur les emplois qui s'y rattachent.

La suppression complète des quotas de diffusion de contenu canadien des diffuseurs conventionnels privés le jour, et la réduction de 54 % à 35 % du contenu canadien sur l'ensemble de la journée des services spécialisés de catégorie A de langue française risquent d'avoir un impact direct sur le volume de production, d'affaiblir, par exemple, la programmation de jour et de favoriser le recours à des émissions étrangères moins coûteuses. En ne maintenant pas la protection par genre dans l'univers de la télévision spécialisée de langue française, le CRTC risque également de contribuer à la fermeture de certains services.

Le CRTC dérègle et se refuse à encadrer les plateformes alternatives, ce qui pousse les services réglementés à réclamer un assouplissement de leurs obligations afin de pouvoir concurrencer à armes égales les services comme Netflix.

À défaut de jouer convenablement son rôle d'organisme réglementaire, le CRTC va-t-il au moins faire respecter les obligations établies lors de la vente d'Astral à Bell. C'est ce que la SARTEC, l'ARRQ, l'UDA et l'AQTIS ont demandé dans une lettre conjointe au CRTC, déplorant qu'après s'être engagée à nommer un champion de la programmation francophone pour diriger une équipe dédiée à la production indépendante, Bell a congédié ledit champion et sabré plusieurs postes au sein de cette équipe, laissant craindre un transfert vers Toronto du centre de décision et une utilisation accrue d'émissions en provenance du Canada anglais pour satisfaire aux quotas. Dans sa réponse, Bell nous assure entendre respecter ses obligations et une rencontre avec ses dirigeants québécois est prévue début décembre.

■ COMITÉ CONSULTATIF SUR LA FISCALITÉ

Si les crédits d'impôt en audiovisuel et en doublage ont été rétablis, nous avons pris acte que la Commission Godbout recommandait, en mars dernier, l'abolition de la déduction d'impôt pour droits d'auteur, considérant que cette mesure était ►

Faits saillants

Suite de la page 9

mal ciblée et ne profitait pas aux artistes. N'ayant pas en mains les données sur lesquelles la Commission s'est appuyée, nous avons eu l'idée d'un sondage auprès de l'ensemble des associations du DAMIC. Plus de 500 artistes y ont répondu en juin. Les résultats, dévoilés dans notre Info-SARTEC d'octobre, attestent de l'utilisation par les artistes de cette déduction.

■ LES SERVICES

■ LES MOYENNES DE CACHETS

Comme outil dans votre négociation individuelle, nous compilons les cachets d'écriture et en publions les moyennes pour les projets, les bibles, les scénarios documentaires, les émissions pour enfants, les séries, etc. Nous l'avons fait cette année encore en essayant d'être le plus précis possible, tout en préservant la confidentialité des renseignements.

À la demande de Réalisatrices équitables, nous avons aussi fait une compilation des scénarios développés par des femmes, produits ou pas, de janvier 2008 au 31 mai 2015. En développement, 21 % des projets étaient écrits par des femmes uniquement et 13 % étaient des projets mixtes. En production le pourcentage tombait respectivement à 16 % et 7 %. On pouvait également constater des différences quant à la rémunération et le budget de production. Alors que les femmes représentent 38 % des membres de la SARTEC et que ce pourcentage se retrouve aussi dans les différentes tranches de revenus de toutes sources. En cinéma, les femmes ne touchent que 28 % des cachets versés en développement et un maigre 17 % pour les films produits.

■ PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET ASSURANCE COLLECTIVE

Nous essayons toujours de maintenir au plus bas nos primes d'assurance, mais c'est un défi constant. En juin dernier, après deux années de baisses consécutives, la prime des plans monoparental et familial, chargée en sus aux membres, a dû être augmentée de 10 %, dont 2 % suite à une hausse de taxes.

Depuis 2 ans, les membres inscrits au régime SARTEC pour l'assurance médicaments, ont également accès à un Programme d'aide aux employés.

■ FORMATIONS

Nous avons formé un Groupe en février dernier pour mieux cerner les besoins et les attentes des membres en matière de formation continue. Mais les budgets obtenus cette année nous ont permis essentiellement de maintenir le parrainage de jeunes créateurs et de participer activement à l'événement Cours écrire ton court dont le thème était le fantastique.

■ COLLOQUE

Fin avril, à la suite du colloque sur l'Impact économique de la création tenu en octobre, nous rendions publique une revue de la littérature qui faisait le point sur les conditions socio-économiques et de travail des créateurs, artistes et artisans de l'audiovisuel.

Nous préparons actuellement un Festival du scénario avec l'appui de l'UQAM, projet que nous avons en tête depuis un moment et qui devrait se tenir du 15 au 17 mars prochain sur le thème de la Prise de risque en scénarisation avec des auteurs venus de divers horizons.

■ COLLABORATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS DIVERSES

Dans ses activités de représentation, la SARTEC a continué à joindre ses forces à divers regroupements. Au sein du DAMIC, nous avons travaillé pour préserver la déduction de droits d'auteur, nous avons cherché à convaincre les divers partis politiques d'inclure les questions relatives aux droits d'auteur dans leurs plateformes.

Au sein de l'Intersyndicale, avec les autres syndicats de l'audiovisuel, nous avons continué nos échanges et nos efforts pour faire appliquer nos ententes à l'ensemble du secteur et discuté de la détérioration des conditions de travail, etc.

Comme membre de la Coalition sur la diversité culturelle, nous avons suivi de près les négociations de libre-échange en Europe et en Asie pour nous assurer que la culture conservait sa position particulière.

La SARTEC s'est impliquée dans le Groupe de travail sur la Diversité dans les dramatiques et a participé à la création d'un projet pilote de mentorat pour les scénaristes provenant de minorités culturelles en collaboration avec Diversité artistique Montréal.

La SARTEC participe aux travaux de l'Observatoire du documentaire et est également présente à l'Observatoire de la culture.

La SARTEC fait partie du Comité de représentation professionnelle de Québec cinéma et maintient sa collaboration dans l'organisation des Jutra. Nous collaborons également toujours à Regards sur le Saguenay.

Nous avons continué à participer à la sélection du Prix du mérite du français dans la culture, au projet de l'Atelier Grand Nord. Nous avons fait part de nos vues sur les nouveaux règlements des Gémeaux.

Ce travail est le fruit de la collaboration de tous. Des membres du Conseil, qui participent aux différentes réunions, veillent aux destinées de la SARTEC, prennent part aux négociations, nous représentent à divers événements. Du personnel qui s'évertue au quotidien à répondre aux demandes des membres et travaille de diverses façons à améliorer l'exercice du métier d'auteur.

Je profite de cette assemblée générale pour souligner le départ prochain de deux employées qui ont consacré plus de 25 ans à notre organisme, soit Suzanne Lacoursière, conseillère en relations de travail qui nous quittera en février, et Diane Archambault, administratrice, dont le départ est prévu en juillet. La SARTEC a beaucoup changé depuis les années 1990. Elles ont énormément contribué aux progrès que nous avons faits. Merci. 